



Assurances Construction Dommages ouvrages

EN PRÉSENTIEL A PARIS OU EN DISTANCIEL

EN INTRA OU SUR MESURE, contactez-nous

Public concerné

Ce stage est destiné aux personnes pratiquant l'assurance construction

Prérequis

Avoir suivi la formation Assurances Construction ou avoir un niveau équivalent.

Il est recommandé d'avoir lu ses polices Assurances Construction avant la formation.

Objectifs et compétences visées

Permettre aux participants de :

- Identifier les différents volets de la police Montage essais, les garanties, les exclusions
- Appréhender les règles juridiques

Durée et tarif

1 jour, soit 7 heures.

850 € HT

Ce tarif comprend le face à face pédagogique, ainsi que le support. En présentiel : le repas, et pauses café.

Intervenants

- Thierry CURT. Consultant sénior expert en Assurances. Dirigeant de CS Entreprise
- Consultants formateurs spécialistes en Assurances possédant une expérience terrain (conseil et audit d'assurance ou gestion des risques des entreprises et collectivités).

Modalités pédagogiques et d'évaluation

La formation, basée sur une pédagogie active et participative, s'appuie sur :

- Des échanges entre formateurs et participants
- Des mises en situation directement liées au contexte professionnel des participants avec explication technique des clauses assurantielles avant et après réception
- Quizz de début et de fin de formation – Questions / réponses

Les participants sont invités à amener leurs cas pratiques.

Un support pédagogique est remis à chacun des participants.

Une attestation de fin de formation sera remise à l'issue de la session



Assurances Construction Dommages ouvrages

Programme

1. Les polices de base et les autres polices

- Régime de capitalisation et de répartition.
- Dommages Ouvrage : garantie de base et extensions de garantie, souscription et prise d'effet des garanties, formalités à accomplir, sinistre et expertise obligatoire, critères de tarification.
- Responsabilité décennale : garantie et extensions de garantie, exclusions et conditions d'octroi des garanties, marché et concurrence.
- Autres polices : Tous risques chantier (avec ou sans garantie maintenance – avec ou sans recours contre les constructeurs), Montage-essais, R.C. maître d'ouvrage, Police unique de chantiers, Complémentaire d'ouvrage, R.C. entreprise.

2. Gestion des sinistres Dommages Ouvrage

- Rôle et initiative de l'expert missionné par la Compagnie. Transaction à l'amiable entre les parties (victimes et responsables) en dehors du contrat d'assurance – Quelles précautions prendre ?
- Sinistres construction : l'expertise de l'assureur dommages ouvrage, les deux critères du sinistre indemnisable, convention d'expertise et délais imposés à l'assureur, recours contre l'assureur R.C. décennale.
- Sinistres avant réception de l'ouvrage : les différents types de dommages pouvant mettre en cause votre responsabilité en tant que maître d'ouvrage (aux tiers ou aux membres du chantier) - Les différents types de dommages pouvant affecter un bâtiment en cours de construction.

Formations complémentaires

- Spécialisations Construction : Dommage ouvrage, Responsabilité Civile Décennale, Tous Risques Chantier

Pour toute demande liée à l'accessibilité de nos formations, notre référent handicap se tient à votre disposition au 06.28.63.71.54 ou par mail : contact-csformations@cs-entreprise.com

3 rue Bordeaux Psalmon – 60590 TALMONTIERS – Tél : **06.28.63.71.54**

www.cs-entreprise.com – **contact-csformations@cs-entreprise.com**

« déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 60 03703 60 auprès du préfet de région HAUTS-DE-France » -
SA au capital de 1.000 € - SIRET 801 494 048 00029 R.C.S Beauvais –APE 8559A